

AKTO et l'Agefiph, ensemble pour le recrutement et l'insertion des personnes en situation de handicap

AKTO intervient dans le cadre d'un partenariat historique avec l'Agefiph afin d'accompagner les entreprises à recruter et à maintenir en emploi les personnes handicapées. Découvrez les actions mises en place.

[< RETOUR](#)

[Accueil](#) / [Découvrir nos partenaires](#)

[AKTO et l'Agefiph, ensemble pour le recrutement et l'insertion des personnes en situation de handicap](#) Mise à jour : 07/12/2020 **A+** [A-](#) 



Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.



Art L114 de la loi n°2005-102

L'Agefiph : acteur majeur en faveur de l'intégration des personnes en situation de Handicap

Partenaire incontournable d'AKTO, l'Agefiph est l'Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

Sa mission principale (sous la tutelle de l'État) est de développer l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans toutes entreprises privées. Pour cela, l'Agefiph a mis en place des services et notamment des aides financières mobilisables par les personnes handicapées et les employeurs.

L'Agefiph à travers ses 5 axes d'intervention :

- ✓ agit pour développer **l'inclusion** de toutes les personnes handicapées dans l'emploi;
- ✓ construit et finance des solutions pour **compenser les conséquences du handicap** au travail;
- ✓ **soutient les acteurs de l'emploi, de la formation** et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées;
- ✓ **analyse** la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises, grâce à son observatoire emploi et handicap;
- ✓ soutient la **recherche et l'innovation**, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion.

[En savoir plus sur l'agefiph](#) 

Penser au recrutement d'un travailleur handicapé dans votre politique RH

En savoir plus ✓

Le partenariat AKTO – Agefiph

Pour **accompagner les politiques des branches professionnelles, et répondre aux besoins des entreprises en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**, AKTO renouvelle son partenariat avec l'Agefiph par la signature au niveau national d'une convention triennale 2022-2024 qui sera déclinée au niveau régional entre les directions régionales d'AKTO et les délégations régionales Agefiph.

Un véritable cadre partenarial qui constitue un levier au niveau national comme territorial pour la mission d'accompagnement, de conseil et de mise en réseau qu'AKTO propose auprès des entreprises et des publics.

Ce partenariat national confirme la volonté des deux structures d'agir ensemble pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en mobilisant les entreprises et les branches professionnelles constitutives d'AKTO.

Conjointement, AKTO et l'Agefiph interviendront sur les principaux axes stratégiques suivants :

- ✓ **la sécurisation des parcours professionnels;**
- ✓ **le développement de l'alternance;**
- ✓ **l'accompagnement et la mobilisation des entreprises et des branches professionnelles.**

La traduction opérationnelle de notre partenariat avec l'Agefiph.

Sur le terrain, à l'échelle de nos régions, le partenariat entre l'Agefiph et AKTO se traduit par :

- ① le développement de **projets très opérationnels** avec une visée Emploi, Formation et Maintien dans l'emploi. Cela se traduit par la mobilisation de différents dispositifs tels que les contrats en Alternance, la POEC, ...aussi par des **actions de sourcing, de préparation des publics pour créer la rencontre entre les publics et les entreprises de type Job dating, Rallye pour l'emploi;**
- ② **la sensibilisation des entreprises et des branches professionnelles** sur les questions relatives à l'emploi, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour cela AKTO organise notamment sur les territoires des rencontres, des webinaires, des matinales avec l'appui de l'Agefiph et ses partenaires et met à disposition des outils dédiés et spécifiques (vidéo, guide...) afin de faciliter l'appropriation et changer le regard des entreprises sur le handicap;
- ③ **la mobilisation des acteurs de l'emploi et du handicap pour créer l'interconnaissance entre nos structures**, et ainsi agir en concertation auprès des entreprises, et mettre en commun nos expertises et savoir-faire au bénéfice de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ; Cela se traduit par des rencontres, des études sectorielles et la définition de plan d'action opérationnels.

En 2021, **ce sont 1 615 contrats en alternance** mobilisés en faveur des personnes en situation de handicap au sein des branches professionnelles constitutives d'AKTO (740 contrats de professionnalisation et 875 contrats d'apprentissage), **soit 1,8% des contrats en alternance mobilisés par AKTO**

✍ Bon à savoir

AKTO a été retenu dans le cadre de l'appel à projet initié en 2020 par l'Agefiph pour la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. **Le projet, RéussiTH est déployé sur 4 territoires en expérimentation** : Il vise notamment à inscrire les parcours dans une GPEC de branche en identifiant les passerelles possibles et en proposant aux personnes un accès à la formation et à l'emploi.

Les autres partenaires d'AKTO

Découvrir nos partenaires 

Ces articles peuvent vous intéresser



🕒 16/02/2022

📁 RECRUTER ET INTÉGRER
DES SALARIÉS

AKTO poursuit son engagement en faveur de l'inclusion des travailleurs handicapés

Du soutien à la définition de votre politique de ressources humaines, en cohérence avec vos besoins en compétences, à la mise en œuvre d'actions concrètes, AKTO vous accompagne ! Votre conseiller AKTO saura coconstruire avec vous des solutions
Emploi/Formation afin d'accueillir et recruter des demandeurs d'emploi et former des salariés en situation de handicap.

[Voir plus →](#)



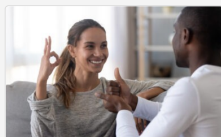
🕒 12/11/2021

📁 RECRUTER ET INTÉGRER
DES SALARIÉS

AKTO se mobilise pour favoriser l'inclusion dans l'emploi #SEEPH2021

À l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, du 15 au 19 novembre 2021, AKTO se mobilise au niveau national et local, afin de promouvoir ses différentes actions en faveur de l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.

[Voir plus →](#)



🕒 22/10/2021

📁 RECRUTER ET INTÉGRER
DES SALARIÉS

Vous hésitez à recruter une personne en situation de handicap ? Rencontrez-la d'abord lors du DuoDay !

Vous souhaitez renforcer votre engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de Handicap ? Participez à la prochaine édition du « DuoDay » qui se déroulera le jeudi 18 novembre 2021 à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées .

[Voir plus →](#)